



ARRÊTÉ

relatif à une demande de crédit de CHF 24'500.- pour les travaux de remise en état de l'appartement rue Vallier 3

Le Conseil général de la Commune de Cressier,

Vu le rapport du Conseil communal du 25 mai 2020 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête :

Art. premier Un crédit de CHF 24'500.- est accordé au Conseil communal pour la rénovation de l'appartement situé Rue Vallier 3.

Art. 2 La dépense sera portée aux comptes des investissements I202006.01 0290 et le montant sera amorti au taux de 10% sur 10 ans.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'issue du délai référendaire.

Cressier, le 11 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL,
la présidente, le secrétaire,

I. Garcia

J. Veillard